

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU MERCREDI 19 JUIN 2019
A 19 HEURES 00

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le mercredi 19 Juin 2019 à 19 Heures 00 Salle de la Mairie

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, M. MAISONNAT Pierre, 1^{er} Adjoint, Mme REBOLLO Laurence, 2^{ème} Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3^{ème} Adjoint, Mme BOSC Isabelle, Mme FAYAT Corinne, M. GUICHARD Pierre, M. VIDAL Serge, Mme SAUZON Chantal, Mme PEYROT Michèle, M. FROISSARD Jacques, Mme LEDUN Julie.

ABSENT EXCUSE : M. NOGIER Thierry (Pouvoir à Mme LEDUN Julie)

ABSENT : M. MENEROUX Franck

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBOLLO Laurence

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 28 mai 2019. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de rajouter la délibération suivante :

- Subvention exceptionnelle Boule du St Joseph

Monsieur le Maire annule la délibération suivante :

- Subvention exceptionnelle Confrérie du Jolie Treille

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

Décision n° 07/2019 : Signature d'un contrat avec Feux d'artifices Unic sa, pour le spectacle pyrotechnique qui aura lieu le 13 juillet 2019 pour un montant de 4.100 € TTC.

Décision n° 08/2019 : Signature avec M. Antoine FUCHS, Agent Général d'Assurance ALBINGIA, de l'avenant n° 004 du contrat d'assurances garantissant les risques techniques de l'installation de vidéo surveillance, suite au complément de l'installation courant 2018.

Décision n° 09/2019 : Signature avec CNP assurances, Assureur, de l'avenant n° 001 du contrat d'assurance des risques statutaires des agents titulaires ou stagiaires à temps non complet et des agents contractuels affiliés à l'Ircantec pour la prise en compte du supplément familial dans la base de calcul de l'assurance.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

RACING CLUB MALVINOIS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle émanant du RACING CLUB MALVINOIS pour l'achat d'une traceuse électrique pour le club.

Le Conseil Municipal, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400€ au RCM. 12 voix POUR et 1 abstention.

GRATIFICATION – DEPART EN RETRAITE DE L'AGENT TERRITORIAL

REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire expose qu'il est d'usage d'octroyer une gratification à l'occasion d'un départ en retraite.

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une gratification de 400 € au titre d'un départ en retraite. Unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

BOULE DU SAINT JOSEPH

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention émanant de la Boule du Saint Joseph dans le cadre de la qualification d'une équipe aux championnats de France de sport boules qui se dérouleront à COMPIEGNE les 6 et 7 juillet 2019.

Le Conseil municipal, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à la Boule du St Joseph. Unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal suivante :

CREDITS A OUVRIR :

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
65	6574		Subvention de fonctionnement	700,00 €
10	10226	OPFI	Taxe aménagement	664,00 €

CREDITS A REDUIRE :

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
022	022		Dépenses imprévues	700,00 €
023	2313	112	Constructions	664,00 €

INFORMATIONS DIVERSES :

Communications de Monsieur le Maire :

- Prise en charge par l'assurance d'une partie des réparations de l'épareuse endommagée.
- Participation de la commune pour le concert VOCHORA prévu le 23 juillet 2019 à l'église revue à la baisse, soit une prise en charge de 700 € pour 2019.
- Présentation du plan communal de sauvegarde (PCS) réalisé par la secrétaire en charge de l'urbanisme, dont le travail a été considérable. Ledit document, transmis par mail à chaque élu, pour observations, doit être renvoyé rapidement aux organismes compétents.
- Venue sur la commune des représentants de la Région, le mardi 18 juin pour constater les dégâts occasionnés sur les exploitations suite à la grêle du 15 juin 2019.
- Remerciements des élus à la secrétaire générale pour son travail sérieux et assidu durant toutes ces années, et lui souhaite une belle retraite.

Communications de Jacques FROISSARD :

- Rappel : la salle du Saint Joseph doit être remise en place après chaque utilisation. Prévoir la mise en place d'une affiche.
- Stationnement gênant sur les trottoirs avenue Ozier, d'où une circulation difficile et dangereuse pour les piétons et poussettes.

Communications de Isabelle DENIS :

- Stationnement gênant sur les trottoirs au Nord de l'Avenue du St Joseph.
- Vente de carte annuelle sur le site du Lac de Champos, pour un montant de 20 €, qui permet un accès illimité à l'espace de loisirs.
- Prévision d'une réunion avec la communauté de commune Rhône Crussol pour un projet d'œnotourisme.
- Sortie des classes de l'école Privée du Sacré cœur côté « cimetière » pendant la durée des travaux. Il serait bien d'envisager cette sortie sur ce côté, de façon définitive.

Communication de Pierre GUICHARD :

- Proposition, au prochain conseil, d'une délibération relative à la privatisation des aéroports de Paris.

Communication de Corinne FAYAT :

- Odeurs nauséabondes émanant de la station d'épuration à proximité de la salle polyvalente

Communication de Pierre MAISONNAT :

- Mardi 25 juin : Réception de la Région pour suivi du chantier de l'aménagement Sud

Communication de Laurence REBOLLO :

- Suite au conseil d'école, des demandes de travaux ont été faites. Prévoir en priorité des aménagements sur l'accès piétons pour le parking de l'école publique afin d'éviter aux enfants de passer entre les voitures.

Communication de Serge VIDAL :

- Prévoir la mise en place d'un panneau de signalement de travaux au niveau de la route des Amboulons.

Communication de Julie LEDUN :

- Proposition de rajout d'un panneau de signalement du nouveau ralentisseur à l'entrée Sud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30